

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance
Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre
Les médias occidentaux dans leurs larges majorité ont de tout temps accepté les versions de l'armée
israélienne et fermant les oreilles aux autres sources.

Journal de Palestine Géopolitique et stratégie

N° 535 du 15.06.2010

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci: Ne soyer pas surpris d'entendre Sharon & consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

a) sur mes blog : <http://www.dhblogs.be/categories/International.html>

<http://www.lalibreblogs.be/categories/International.html>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) sur le site de Robert Bibeau : : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Le signe # veut dire : important (à nos yeux)

Sommaire

1 Analyse - **Géopolitique et stratégie** – Réflexion.

1-1 Manlio Dinucci : L'OTAN ne pouvait pas ne pas être au courant...

1-2 Gilles Devers : L'attaque contre la flottille est un crime de guerre. Il doit être jugé et puni !

1-3 Daniel Vanhove : Le constat s'impose.

1-4 Yves Boisvert : La «légitime défense» d'Israël.

1-5 La légitime défense impérialiste et la légitime défense populaire.

1-6 Jeff Gates : Les Etats-Unis sont-ils en passe de battre Israël à son propre jeu ?

1-7 Belkacem Adda Benyoussef et Chris Den Hond : Christophe Oberlin: "L'embargo accentue le fossé entre la population palestinienne et le monde occidental".

1-8 Une semaine est passée depuis l'attaque de la flottille de la paix dans les eaux internationales – très - au large des côtes israéliennes.

2 Annexe

2-1 Hiram Lee : Une directive secrète prépare de nouvelles guerres américaines au Moyen-Orient et en Asie centrale.

2-2 Michel Warshawsky : Un vrai scandale de présenter ainsi la question !

2-3 Etat voyou.

2-4 Rannie AMIRI : La carrière de Shimon Peres, le roi des hypocrites d'Israël.

2-5 La Belgique, complice de crimes de guerre ?

1 Analyse - **Géopolitique et stratégie** – Réflexion.

Ndlr : La publication de l'article ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

1-1 Manlio Dinucci : L'OTAN ne pouvait pas ne pas être au courant...

« Dialogue méditerranéen » : c'est le nom de l'opération OTAN à laquelle participent les marines militaires de sept pays non-membres de l'alliance pour « contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région ». Celle qui fournit le plus grande contribution est la marine israélienne, celle là même qui a fait un massacre de pacifistes avec une attaque d'empreinte terroriste dans des eaux internationales. La marine, et les autres forces armées israéliennes, sont de plus en plus intégrées à l'OTAN : en novembre dernier, pendant la visite de l'amiral Di Paola, président du Comité militaire allié, il a été établi qu'au cours de l'année une unité balistique israélienne participera aussi à l'opération OTAN « Active Endeavor », dont la mission est de « protéger la Méditerranée contre les activités terroristes ».

Ces opérations et quelques autres conjointes entrent dans le cadre du « Programme de coopération individuelle » avec Israël, ratifié par l'OTAN le 2 décembre 2008, environ 3 semaines avant l'attaque israélienne contre Gaza. Il comprend une vaste gamme de secteurs où « OTAN et Israël coopèrent pleinement » ; contre-terrorisme, dont échange d'informations entre les services d'intelligence (italiques de la traductrice) ; connexion d'Israël au système électronique OTAN ; coopération dans le secteur des armements ; augmentation des manœuvres militaires conjointes ; élargissement de la coopération contre la prolifération nucléaire (en ignorant qu'Israël, unique puissance nucléaire de la région, refuse de signer le Traité de non-prolifération et vient juste de rejeter la proposition ONU d'une conférence pour la dénucléarisation du Moyen-Orient). Il n'est donc pas crédible que l'OTAN, et en particulier les Etats-Unis qui en ont le commandement, ne fussent pas au courant que l'opération navale israélienne prévoyait d'ouvrir dans tous les cas le feu sur les pacifistes.

Hypocrite apparaît donc le « profond regret pour la perte de vies humaines » exprimé par la Maison Blanche, laquelle assure vouloir « comprendre les circonstances qui entourent cette tragédie ». Même ton pour la déclaration du ministre des Affaires étrangères Frattini pour qui « Israël doit donner des explications à la communauté internationale ». Que Frattini nous explique, en attendant, où en est la coopération militaire Italie-Israël, établie par la Loi du 17 mai 2005, n° 94, dont ce même Frattini est le principal artisan. La coopération entre les ministères de la Défense et les forces armées des deux pays concernant l'importation, l'exportation et le transit de matériels militaires, l'organisation des forces armées, la formation/entraînement. A cet effet sont prévues des réunions des ministres de la défense et des commandants en chef des deux pays, échange d'expériences entre les experts ; organisation des activités d'entraînement et des manœuvres. Dans ce cadre, en 2005, la marine militaire italienne conduisit la flotte qui accompagna en Mer Rouge la première manœuvre navale conjointe OTAN-Israël. Qui sait si, à cette occasion, on s'exerça aussi à donner l'assaut aux bateaux sans armes des pacifistes.

Manlio Dinucci

Le 2 juin 2010

Il manifesto

<http://www.ilmanifesto.it/il-manifesto/in-dicola/numero/20100601/pagina/05/pezzo/279421/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=19490>

www.Mondialisation.ca

1-2 Gilles Devers : L'attaque contre la flottille est un crime de guerre. Il doit être jugé et puni !

1er juin 2010

L'attaque de la flottille par les militaires israéliens constitue un crime de guerre qui engage la responsabilité pénale de ses auteurs, et qui doit être jugée.

La population de Gaza, victime de crime contre l'humanité

Une violation jamais connue de la IV^e Convention de Genève. L'attitude de l'Etat d'Israël vis-à-vis du territoire palestinien de Gaza s'analyse dans la durée comme une violation, à un niveau jamais atteint, du droit international.

En droit international humanitaire, l'occupation est acceptée comme un état temporaire, le temps nécessaire à la recherche de la paix. Mais, rien en droit ne peut justifier une occupation de plus 43 ans, sauf la volonté de lamener l'adversaire. C'est que fait Israël, devenu un lieu de culture de l'apartheid. Et alors qu'au titre de la IV^e Convention de Genève, la puissance occupante doit la protection à la population, Israël a imposé aux Palestiniens, fait unique dans l'histoire, un blocus économique, qui constitue une punition collective. Enfin, Israël a conduit l'opération militaire Plomb Durci en décembre 2008 - janvier 2009 sur cette population qui n'avait la possibilité ni de se protéger, ni de fuir, et le blocus a été maintenu empêchant l'organisation des secours. Début 2010, l'OMS a démontré que la réponse à des besoins primaires de santé est devenue impossible.

Territoires occupés ?

Non, processus de colonisation. Aussi, il ne suffit pas de parler de territoires occupés. L'occupation est devenue une politique de colonisation, à savoir l'annexion de territoires et de richesses par la force, accompagnée de punitions collectives, ce qui constituent des crimes contre l'humanité au sens de la IV^e Convention de Genève et

du Statut de la Cour Pénale Internationale. L'opération militaire sanglante conduite le 31 mai s'inscrit dans ce contexte.

Une question de principe, et pas de disproportion

Déjà, les explications des braves fusent de tous côtés : l'attaque a été disproportionnée ! Il en ont trop fait ! Il nous faut une enquête ! Non, avant d'ouvrir l'enquête, il faut dire l'évidence : c'est un crime de guerre car l'attaque a eu lieu dans les eaux internationales, et la flottille n'est pas partie au conflit armé. L'enquête est nécessaire, mais pour les circonstances aggravantes de violence. Soutenir que l'enquête est nécessaire pour savoir s'il y a un crime de guerre est une injure faite aux victimes.

Cela résulte de trois constats juridiques.

Application de la IV^e Convention de Genève.

Les faits sont intervenus dans le cadre d'un conflit international au sens du droit international humanitaire, Israël justifiant son action par rapport à la question palestinienne. De ce fait, le cadre de toute analyse est bien défini. Il est établi par la Cour Internationale de Justice, le Conseil de Sécurité et toutes les instances internationales que l'Etat d'Israël a la qualité de puissance occupante et doit respecter les obligations de la IV^eme Convention de Genève, qu'il a ratifiée.

La flottille n'est pas partie au conflit. Le conflit armé oppose Israël et la Palestine, et les bateaux de la flottille ne sont pas parties au conflit. Ils s'inscrivaient dans une démarche pacifiste et humanitaire visant à apporter des secours à une population victime d'un crime contre l'humanité. Vis-à-vis des combattants, se pose la question de la proportionnalité, mais pas vis-à-vis des tiers. C'est une question de principe.

Israël n'a aucune autorité dans les eaux internationales. L'agression est intervenue dans les eaux internationales. La Convention sur le droit de la mer de Montego Bay (1982) n'a pas été ratifiée par Israël, mais les dispositions garantissant en haute mer la liberté de circulation et l'interdiction pour tout Etat d'y exercer des actes militaires ont incontestablement valeur coutumières, et sont donc opposables à Israël.

Article 87. – La haute mer est ouverte à tous les Etats [...] Elle comporte : a) la liberté de navigation.

Article 88. – La haute mer est affectée à des fins pacifiques.

Article 89. – Aucun Etat ne peut légitimement prétendre soumettre une partie quelconque de la haute mer à sa souveraineté.

La violence est une circonstance aggravante, mais la violation du droit est établie du seul fait de l'intervention. Ces violations graves du droit international se sont accompagnées d'actes sanglants et sauvages, et d'inadmissibles mesures de privation de liberté. L'Etat d'Israël n'a aucun droit sur les occupants de ces bateaux attaqués en haute mer.

C'est donc une affaire de principe : parler d'enquête pour savoir s'il y a crime, c'est déjà commencer à relativiser. C'est dire que sous certaines conditions une intervention en haute mer par une puissance occupante contre un convoi humanitaire apportant des secours à la population occupée, qui se trouve soumise à un blocus économique, est une chose qui peut se discuter.

Non, il n'y a pas de discussion sur le crime. Les seules discussions portent sur les circonstances aggravantes et toute la lumière doit être faite par une enquête pénale.

Mettre fin à l'impunité

Une nouvelle fois, la démonstration est faite que l'impunité encourage la commission de nouveaux crimes, avec toujours plus de désinvolture. La réponse passe par des actes politiques, souhaitons qu'ils viennent, mais il est indispensable que de telles violations du droit soient portées devant les juridictions.

La justice israélienne n'a aucune crédibilité car elle refuse l'application du droit international et conteste la notion même de territoires occupés. Israël a ratifié le pacte de 1966 sur les droits civils et politiques, mais refuse de l'appliquer dans les territoires occupés et la justice israélienne se dit incompétente pour contrôler les actes de l'armée aux motifs des contraintes de sécurité.

Pour donner aux pays occidentaux de motifs faciles de dire qu'Israël est une démocratie, on a inventé une justice d'apparence, mais qui ne vaut rien dès lorsqu'elle ne reconnaît pas l'autorité de la Cour Internationale de Justice. Il est hors de question de se satisfaire de processus d'enquête incertains qui visent en réalité à éviter le principe de la condamnation.

Il y a de quoi être navré quand Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne, demande une commission d'enquête confiée à Israël, ou qu'on voit ressortir les nostalgiques du tribunal Russell, à peine bon à embaumer les bonnes consciences. La tolérance à de tels faits rend possible toutes les agressions contre les Palestiniens, et cette affaire qui bafoue l'idée d'humanité doit être jugée par une juridiction ayant la possibilité effective de prononcer des condamnations. En 2010, on sait ce qu'est une juridiction. Nous n'avons pas à inventer le droit, mais à l'appliquer.

Selon la jurisprudence internationale, un acte relève de la qualification de crime de guerre, à partir du moment où il prend place dans un conflit armé, ce qui est le cas selon l'analyse de la CIJ, même s'il a été conduit dans un bref délai, dès lors qu'il a été d'une très forte intensité, ce qui est le cas aussi.

Les procédures pénales peuvent être engagées dans les pays dont sont originaires les victimes. Mais l'ampleur du crime, et la diversité de nationalité des victimes, peuvent conduire à préférer un procès devant une juridiction internationale.

La compétence de la Cour Pénale Internationale, suite à la déclaration de compétence faite par l'Autorité Nationale Palestinienne le 21 janvier 2009, ressort des critères généraux d'analyse, liés au principe de l'accès au juge pour les violations graves du droit, sauf à admettre le déni de droit. Mais elle se trouve ici doublée d'une compétence liée à l'immatriculation des bateaux. Sous réserve d'autres vérifications, il est établi que l'agression a concerné des bateaux immatriculés en Grèce, donc assimilable au territoire grec par application de l'article 12-2 a du traité de la CPI, qui a été ratifié par la Grèce.

La déclaration de compétence du 21 janvier 2009 n'est pas limitée à Plomb Durci. Elle est générale, et doivent être adressés à la Cour tous les éléments relatifs aux crimes commis par Israël : la colonisation, les prisonniers et maintenant, l'attaque du 31 mai 2010. La politique d'Israël est un crime, et ce crime doit être jugé.

Maintenant, il en est assez d'invoquer la justice, en souhaitant surtout que le pire ne se renouvelle pas. On voit le résultat.

Nous le devons aux victimes : la justice doit punir le crime.

Gilles Devers est avocat au barreau de Lyon et porte-parole du collectif international de juristes ayant déposé une plainte devant la Cour pénale internationale pour les crimes commis à Gaza lors de l'opération *Plomb durci*.

Internationalnews

Source de l'article: <http://www.comite-valmy.org/>

Les emphases sont d'IN

Lire aussi: Que Gaza sombre dans la Méditerranée ! par Alain Gresh <http://blog.mondediplo.net/2010-06-02-Que-Gaza-sombre-dans-la-Mediterranee>

Url de cet article:<http://www.internationalnews.fr/article-l-attaque-contre-la-flottille-est-un-crime-de-guerre-par-gilles-devers-51673450.html>

<http://www.internationalnews.fr/article-l-attaque-contre-la-flottille-est-un-crime-de-guerre-par-gilles-devers-51673450.html>

1-3 Daniel Vanhove : Le constat s'impose.

La dernière agression de l'entité sioniste à l'encontre du bateau turc Mavi Marmara est probablement la signature de la fin du projet colonial des extrémistes israéliens. Et tout démocrate qui se respecte ne peut relâcher la pression sur les dirigeants politiques du monde, afin que justice soit rendue aux victimes de cette ignoble agression. Prémices d'une justice plus large à tous ceux qui ont injustement souffert du projet colonial sioniste, depuis plus de 62 ans.

Pour comprendre, revenons sur la chronologie des faits qui se sont déroulés face aux côtes de Gaza, et décortiquons quelque peu leur présentation par les autorités israéliennes :

1. dans les jours qui ont précédé le départ de la flottille humanitaire pour Gaza, les autorités israéliennes ont préparé le terrain médiatique, affirmant que l'accès aux côtes de Gaza serait interdit à toute embarcation ;
2. en pleine nuit du 31 mai, le Mavi Marmara suivi par un sous-marin (!), des vedettes et des hélicoptères de combat, subit l'assaut d'un commando israélien héliporté, dans les eaux internationales, ce qui constitue en soi une enfreinte aux lois maritimes et transforme de facto les assaillants israéliens en pirates ;
3. avant même de monter à bord et depuis leurs bâtiments de guerre, les militaires israéliens ont fait usage de leurs armes à feu, tuant et blessant plusieurs militants, ce qui est formellement interdit par les Conventions internationales et qui dans un contexte de guerre, constitue un crime contre l'humanité ;
4. les pacifistes issus d'une quarantaine de nationalités différentes, pris de panique par la violence extrême de cet assaut, loin de se résigner tentent de se défendre avec ce qui leur tombe sous la main et un pugilat s'ensuit ;
5. plusieurs humanitaires sont tués à bout portant dont certains sont même jetés par-dessus bord ;
6. dans une brutalité inouïe faite à l'encontre de civils, les militaires prennent le contrôle du Mavi Marmara et le détournent vers le port israélien d'Ashdod, ce qui constitue un enlèvement et une séquestration de civils étrangers au conflit ;
7. les informations sur le déroulement de cette opération sont manipulées et tronquées par les responsables israéliens, tant à l'intérieur d'Israël que dans les capitales étrangères, ainsi du nombre de victimes où le flou le plus absolu persiste toujours et illustre le mépris d'Israël pour toute vie humaine non juive ;
8. des photos et des vidéos prises par l'armée sont passées en boucle sur les chaînes internationales pour démontrer la violence de militants pacifistes et dénoncer leur agressivité à l'égard des forces armées israéliennes, dans le but de jeter le doute sur leur bonne foi et leur engagement humanitaire ;
9. les agresseurs israéliens surarmés tentent de se faire passer pour les agressés et de retourner les informations à leur profit, poussant le ridicule à exhiber les armes des humanitaires : rasoirs, couteaux de cuisine, barres de fer (issues du matériel de bord), frondes et sacs de billes ;
10. les versions des officiels israéliens ne concordent absolument pas avec les versions des militants pacifistes et il faut donc constater qu'en plus de leurs crimes, les représentants d'Israël, tous autant qu'ils sont, mentent sans vergogne et utilisent des vidéos datant de 2003 et 2006 afin de travestir la vérité en propagande ;
11. non contents d'arraisonner le convoi humanitaire, de brutaliser les civils et de mentir sur la version des faits, les soldats ont volé les victimes de tous leurs effets personnels, y compris leurs cartes de crédit ;

12. cerise sur le gâteau : les chaleureuses félicitations du 1er Ministre Netanyahu au retour de cette inacceptable et criminelle expédition maritime ;
13. le gouvernement israélien continue d'interdire l'accès aux côtes de Gaza à tout navire étranger et a déjà détourné le Rachel Corrie et sa cargaison vers le port d'Ashdod ;
14. non contentes d'intervenir contre des convois humanitaires, les autorités israéliennes détiennent le contenu des bateaux et ne semblent pas vouloir restituer les bâtiments à leurs propriétaires ;
15. face aux habituelles hésitations de l'administration américaine pour condamner cette intervention, il reste à déterminer si les autorités US ainsi que l'OTAN n'étaient pas informées de l'opération israélienne, voire si elles n'ont pas encouragé l'assaut du Mavi Marmara pour punir la Turquie de ses initiatives dans le dossier du nucléaire iranien.

Conclusions : devant un tel étalage et la répétition avérée de mensonges, de vols, et aujourd'hui de crimes de civils étrangers par une armée désormais en guerre contre tout ce qui bouge, la communauté internationale ne peut rester sans réaction. Cet énième crime ne peut rester impuni et constitue probablement la goutte qui fait déborder le vase. Israël, certain de son impunité s'est permis le pont trop loin. Il convient à présent de lui faire comprendre que tous ses essais pour s'accaparer la Palestine de la manière que tout le monde connaît est un échec. Et que le projet sioniste doit être liquidé.

Tout le blabla improductif, la débauche d'énergie incalculable, les sommes faramineuses englouties et les tonnes d'archives autour d'un processus de paix – inexistant dans les faits – pour « donner » aux Palestiniens les miettes de ce qu'il leur appartenait afin d'y établir leur croupion d'État est un leurre et doit passer aux oubliettes pour désormais se concentrer sur l'énergie utile à la restitution au peuple palestinien de ses frontières d'origine. Fi de ces deux États vivant côte à côte puisque l'un des deux s'est montré au fil du temps, incapable de respecter la première ligne de la première résolution onusienne, et n'a eu de cesse de ferrailer pour s'approprier indûment des terres qui ne lui revenaient pas. La Palestine doit dès lors retrouver ses frontières initiales d'avant la partition de son territoire, et être restituée à ses ayants droits en premier lieu desquels les réfugiés. Les juifs qui désireront rester dans les frontières de la Palestine historique seront citoyens de l'État palestinien à part entière. Les autres qui ne désirent pas y rester regagneront les pays dont ils sont issus et dont ils récupéreront la nationalité. Depuis son origine, au vu des faits qui ont marqué le cheminement de ce funeste projet colonial, le nombre de victimes et les dommages collatéraux qui en résultent sont désastreux. Il reste donc à constater que celles et ceux qui ont travaillé et participé à ce macabre projet – et pour certains, s'y emploient toujours, et avec quel acharnement ! – se sont trompés et ont raté l'occasion de transformer leur essai. Le projet d'État d'Israël ne peut advenir et s'établir durablement en Palestine, comme l'avaient ourdi les dirigeants européens, trop contents de se débarrasser au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de leur culpabilité à propos de la question juive sur le dos des Palestiniens.

Dès son implantation par la force sur les terres palestiniennes, et par la suite, de conquêtes en conquêtes, cet État moribond n'a fait qu'étaler à la face du monde, le peu de cas qu'il fait de toute vie humaine non juive. Ainsi que le peu de cas qu'il fait du Droit international et humanitaire.

Un tel projet ne peut donc s'implanter durablement sur les terres volées au pays d'accueil, et ne peut que disparaître dans les pages les plus sombres de l'histoire. A chaque fois et de manière répétée et obtuse, les occasions qui lui ont été données de transformer ce projet en État viable ont été galvaudées par une classe politique aveuglée par son racisme et sa bêtise – ce qui va toujours de pair. Aucun État n'a bénéficié d'autant de mansuétude qu'Israël. Ce n'est pas juste. Cela doit cesser.

Pour rappel, je renvoie à ce que j'écrivais dans mon dernier livre *La Démocratie Mensonge* paru en 2008, (p. 107) :
« De la demande explicite de la reconnaissance de l'Etat d'Israël...

Peut-être convient-il à ce stade, de revenir sur la déclaration de Yasser Arafat au Parlement européen de Strasbourg le 13 septembre 1988 et au paragraphe 7 de la Déclaration d'indépendance de l'Etat de Palestine : « En dépit de l'injustice historique imposée au peuple arabe palestinien, qui a abouti à sa dispersion et l'a privé de son droit à l'autodétermination au lendemain de la Résolution 181 (29.11.1947) de l'Assemblée générale des Nations Unies recommandant le partage de la Palestine en deux États, l'un arabe et l'autre juif, il n'en demeure pas moins que c'est cette Résolution qui assure aujourd'hui encore les conditions de légitimité internationale qui garantissent également le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance. »

Ce qui pourrait être compris de la façon suivante : l'Etat d'Israël ne peut exister et donc, être reconnu officiellement, qu'à la stricte condition où l'Etat de Palestine existe et est reconnu à ses côtés (...) Cette réciprocité est contenue dans les textes (...)
»

Puisque cette réciprocité ne s'est pas traduite dans les faits et que l'État palestinien n'existe pas dans les conditions prévues par les différentes Résolutions de l'ONU, l'État d'Israël qui ne peut exister que dans cette stricte réciprocité n'a aucune légitimité. Il est donc temps de tourner la page. Et que d'ici quelques mois, cette question qui empoisonne les relations internationales depuis des décennies ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

En attendant, si l'UE et les USA sont aussi soucieux du respect du Droit quand il s'agit d'Israël que de tout autre pays, qu'ils agissent enfin sérieusement au lieu de laisser l'initiative à leurs citoyens ! Qu'ils se montrent à la hauteur de la situation et multiplient comme ils l'ont fait avec Berlin du temps de la guerre froide, les convois et les ponts entre le monde libre et Gaza assiégée et étouffée par la bande d'extrémistes qui tient lieu de gouvernement du projet sioniste.

Si rien n'est fait pour briser ce siège inhumain, les démocraties occidentales n'ont qu'à bien se tenir, parce la rue risque de gronder au-delà de toute attente.

Le projet sioniste a échoué. Il est temps d'en prendre conscience, de le dire, d'en répandre largement l'information, et de s'en

réjouir.

Daniel Vanhove –

Observateur civil

Membre du Mouvement Citoyen Palestine

Auteur de Si vous détruisez nos maisons, vous ne détruisez pas nos âmes – 2005 et de La Démocratie Mensonge – 2008 – parus aux Ed. Marco Pietteur – coll. Oser Dire

08.06.10

1-4 Yves Boisvert : La «légitime défense» d'Israël.

Ce devait être une «opération policière», alors examinons-la comme telle.

S'il s'était agi de la police de Laval ou de celle de Cincinnati, il n'y aurait pas à ergoter très longtemps. Une «opération policière» contre des gens non armés qui ne menacent personne dans l'immédiat, et où la police tue 10 personnes, c'est un massacre.

S'il s'était agi de la police de n'importe où, on crierait à l'incompétence, l'impréparation et l'irresponsabilité à un niveau quasi criminel. Plusieurs le disent d'ailleurs en Israël.

Mais bien entendu, le gouvernement israélien plaide la légitime défense.

Légitime défense pour donner l'assaut. Et légitime défense une fois les soldats attaqués par les passagers d'un des six bateaux.

Des défenseurs aveugles du gouvernement israélien disent déjà que la faute appartient entièrement aux passagers

«provocateurs», faux pacifistes, et qu'au fond, Israël aurait pu tout bonnement torpiller ces bateaux.

La légitime défense est le droit de riposter de manière proportionnée à une attaque imminente.

Quand les soldats israéliens sont roués de coups à bord du bateau, qu'on tente de les désarmer, ils sont en situation de légitime défense individuelle. Encore faudra-t-il voir exactement ce qui s'est passé.

Mais avant d'en arriver là, l'État d'Israël a jugé qu'il était dans une situation de danger tel qu'il a commandé cette opération en eaux internationales.

Où est le danger immédiat?

Ce n'est pas parce que la flottille était en eaux internationales qu'Israël n'avait pas le droit d'agir. Un État a le droit de se défendre avant d'être envahi.

Un État peut donc légitimement se défendre même en eaux internationales, même sans qu'un coup de feu ne soit tiré contre lui.

Le philosophe Michael Walzer a exprimé ainsi le droit aux guerres préventives : «Les États peuvent utiliser la force des armes chaque fois que s'en abstenir mettrait gravement en danger leur intégrité territoriale ou leur indépendance politique».

Encore faut-il une menace et encore faut-il une réponse proportionnée.

On peut difficilement affirmer que ces bateaux étaient une menace imminente à la sécurité d'Israël qui aurait justifié, par exemple, de les détruire. Pour les empêcher d'entrer, une opération de blocage aurait suffi, dès qu'ils auraient atteint les eaux territoriales israéliennes. La fouille des embarcations aurait permis de vérifier s'il y avait des armes ou des munitions.

Au départ même, donc, l'assaut de nuit était douteux, risqué, dangereux.

Dans le cas du Liban, à l'été 2008, Israël pouvait légitimement riposter aux attaques du Hezbollah. Et dans le cas de Gaza, à l'hiver 2008-2009, Israël répliquait aux roquettes du Hamas. Des dangers de mort dans les deux cas. Donc des cas clairs de légitime défense.

Mais quand on a remis en question les moyens disproportionnés mis en œuvre par l'armée israélienne, la destruction et les morts, les mêmes qui aujourd'hui défendent l'opération contre la flottille plaident encore la légitime défense et rejettent toute critique comme nulle et non avenue du seul fait qu'il y avait bel et bien une menace mortelle contre des citoyens israéliens.

Et quand des enquêtes internationales ont sévèrement blâmé Israël, on a attaqué les messagers.

Le droit de se défendre ne peut pourtant pas tout excuser. Il a ses limites pour les citoyens comme pour les États. Et encore une fois, l'armée israélienne paraît les avoir dépassées.

[Yves Boisvert](#)

La Presse

02 juin 2010

http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/yves-boisvert/201006/01/01-4285948-la-legitime-defense-disrael.php?utm_source=bulletinCBP&utm_medium=email&utm_campaign=retention

1-5 La légitime défense impérialiste et la légitime défense populaire.

Les États-Unis et le projet colonial américano-européen appelé Israël revendiquent tous deux le droit à la légitime défense. Leur revendication à la légitime défense ne connaît pas de frontières. Cette revendication sans limites trouve sa base matérielle économique dans le système impérialiste d'États.

Les dirigeants du projet colonial israélien justifient leur attaque et leur abordage des dix navires de la Flottille pour briser le siège de Gaza en invoquant le droit à la légitime défense. Ils justifient le fait d'avoir blessé et tué plusieurs membres de la flottille comme des gestes de légitime défense de la part de leurs soldats qui ont abordé les navires dans les eaux internationales et rencontré de la résistance.

Le droit à la légitime défense, comme tout phénomène, a des aspects opposés. Ces qualités qui s'affrontent émergent des conditions définies de temps et d'espace. Les conditions de temps et d'espace donnent à cette dialectique, le droit à la légitime

défense, sa matérialité historique. Les États-Unis qualifient habituellement de « sécurité nationale » leur droit à la légitime défense.

Les conditions modernes de temps et d'espace ont créé une définition du droit à la légitime défense qui est en contradiction avec la légitime défense impérialiste. Cette définition moderne du droit du peuple à la légitime défense est surgie en opposition au droit impérialiste à la légitime défense et pour nier ce droit.

La base économique du droit à la légitime défense impérialiste partout dans le monde réside dans les conditions, le temps et l'espace suivants :

- la nécessité, pour le système capitaliste parvenu à son stade suprême, d'exporter le rapport social inégal que constitue le capital et de s'assurer que les peuples et les nations partout dans le monde ne bloquent pas ou ne restreignent pas ce capital exporté ;
- la nécessité de défendre le capital exporté contre la résistance inévitable des peuples qu'il exploite et contre la concurrence provenant d'autre capital ;
- la nécessité pour l'impérialisme de s'emparer des sources de matières premières et des marchés partout dans le monde ;
- la nécessité de s'emparer et d'annexer des régions d'importance stratégique comme le canal de Suez, le golfe Persique, la péninsule coréenne, etc.

La nécessité à laquelle fait face l'impérialisme et son droit de se défendre sont en conflit ouvert avec le droit des peuples du monde de se défendre contre l'exploitation par ce rapport social inégal appelé capital, contre le vol de leurs matières premières et contre la domination et l'annexion de leurs marchés, de leurs régions et de leurs affaires politiques.

C'est au fil de plusieurs luttes historiques que la résistance à la légitime défense impérialiste a donné une forme et une définition au droit du peuple à la légitime défense. Le triomphe du peuple russe et de ses alliés par le renversement de l'impérialisme en 1917 et la victoire des peuples du monde contre le fascisme lors de la Deuxième Guerre mondiale y ont joué un rôle particulièrement important. Ces victoires de même que d'autres remportées au XXe siècle ont codifié la définition moderne du droit du peuple à la légitime défense en tant que droit de résister à l'oppression par le rapport social inégal appelé capital, le droit à l'autodétermination des nations et à leur indépendance face à l'impérialisme et le droit du peuple souverain à gouverner ses affaires économiques et politiques et à décider de son avenir.

Les nombreuses victoires remportées par les peuples depuis le début du XXe siècle ont prouvé en pratique que le droit du peuple à la légitime défense ne peut se développer et fleurir qu'en niant le droit à la légitime défense impérialiste. La conscience sociale d'une loi fondamentale des conditions modernes s'est créée : que le droit du peuple à la légitime défense nie le droit à la légitime défense impérialiste et vice versa ; que le droit de l'un ne peut exister sans nier le droit de l'autre. Pour donner naissance à de nouveaux arrangements centrés sur l'être humain sur la base du droit du peuple à la légitime défense, il faut nier la légitime défense impérialiste.

<http://www.cpcml.ca/francais/Lmlq2010/Q40101.htm#1>

1-6 Jeff Gates : Les Etats-Unis sont-ils en passe de battre Israël à son propre jeu ?

Nb : Ndlr : La publication de l'article ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

Les Américains peuvent apercevoir, aujourd'hui, la lumière au bout d'un long tunnel obscur – pour peu qu'ils veulent bien regarder. Nous sommes entrés dans ce tunnel en 1948 lorsqu'une enclave de religieux fanatiques induisirent le Président Harry Truman à les présenter comme un 'état' méritant reconnaissance internationale, aide et protection. Nous que nous n'ayons été avertis...

En effet, ces extrémistes venaient d'infliger aux Palestiniens une épuration ethnique qui rivalisait, de par sa sauvagerie, avec les exactions perpétrées par les fascistes à l'encontre de diverses populations durant la Seconde guerre mondiale. En décembre 1948, Albert Einstein et vingt-sept autres personnalités juives préoccupées nous avaient exhortés « à ne pas soutenir cette ultime manifestation du fascisme ».

Notre non-prise en compte de cet avertissement a abouti au marasme dans lequel nous sommes embourbés aujourd'hui.

Einstein et ses collègues avaient prédit qu'un 'Etat Dirigeant' était l'objectif de la bande de terroristes qui n'a pratiquement jamais cessé de diriger Israël durant les soixante-deux années écoulées depuis la décision fatale prise par Truman.

L'actuelle coalition gouvernementale autour du parti Likoud se place parmi les pires de par la constance de sa duplicité et sa manipulation effrontée de ses loyaux alliés, les Américains. En raison de notre lien indissoluble avec cette enclave illégale, les Etats-Unis semblent coupables par association, ce qui fait de nous des cibles potentielles de ceux qui en sont les victimes. Dès le départ, la tromperie fut la fondation sur laquelle cette alliance maudite fut bâtie. Pour pouvoir trahir, il faut commencer par se faire des amis. Pour tromper, vous devez commencer par créer une relation de confiance. C'est en cela que réside le fondement de la « relation spéciale » à travers laquelle Tel Aviv a œuvré, à l'insu de notre plein gré, à mettre en œuvre son programme expansionniste.

Pour être en mesure de trahir en pleine lumière, vous devez acquérir une capacité dans ce que les spécialistes de sécurité nationale appellent la théorie des jeux. En 2005, le mathématicien israélien spécialiste de la théorie des jeux Robert J. Aumann a reçu le Prix Nobel de Sciences économiques. Cofondateur du Centre d'étude de la Rationalité à l'Université Hébraïque, cet universitaire résidant à Jérusalem reconnaît candidement que « l'école de pensée que nous avons développée ici, en Israël a globalement fait d'Israël le pays leader dans ce domaine ». Le pire, c'est que ce qu'il dit est exact.

Les stratèges israéliens déploient des modèles mathématiques afin d'anticiper les réactions à des provocations dûment mises en scène et à des crises artificielles. En appliquant les algorithmes propres à la théorie des jeux à ces réactions (ainsi qu'aux réactions aux dites réactions), un comportement devient prévisible, à l'intérieur d'une fourchette de probabilités acceptable. Alors que le futur n'est jamais certain, les effets d'une provocation bien planifiée deviennent 'probabilistes'. Cette sorte de

duplicité et d'expertise en matière de théorie des jeux font d'Israël un partenaire dangereux et un imposteur provoquant dès lors qu'on le présente sous les jours d'un partenaire crédible dans une quelconque forme de paix au Moyen-Orient. Pour les planificateurs de guerres experts ès-théorie des jeux, la paix ne fait pas partie des variables. Pour l'agent provocateur en quête d'un programme secret, le but, c'est la réaction anticipée. Là où Aumann forme ses disciples, ce n'est pas le Centre pour la Morale, la Justice et l'Equanimité. Non, c'est au Centre d'études de la Rationalité [Il ne faut pas confondre..., ndt]. (Ils savent que) la paix mettrait un terme à l'expansion du Grand Israël et qu'elle est, par conséquent, le type-même du résultat irrationnel à éviter à tout prix.

Mener la guerre par la tromperie

Vu sous l'angle de la théorie des jeux, l'oppression des Palestiniens n'a pas grand-chose à voir avec les Palestiniens. Du point de vue israélien, leur maltraitance a tout à voir avec la meilleure manière de provoquer des réactions susceptibles d'être anticipées – toujours à l'intérieur d'une fourchette de probabilités acceptable. Pour des gens qui se considèrent Elus et au-dessus de toute loi, de tels mauvais traitements est un droit que Dieu leur a accordé. Pour eux, tout autre comportement différent serait tout simplement irrationnel.

Les provocations longuement et amoureusement mitonnées sont la compétence clé de Tel Aviv depuis belle lurette. Pour un agent provocateur qualifié, une réaction anticipée est susceptible de devenir une arme puissante dans son arsenal. En réponse à un massacre de masse sur le sol américain, même un théoricien des jeux moyennement compétent pouvait extrapoler que les Etats-Unis projeteraient leurs forces armées pour chercher à se venger. Grâce à des renseignements bidon « focalisés » sur un objectif présélectionné, un algorithme de la théorie des jeux pouvait permettre de prédire que notre armée pourrait être redirigée vers l'invasion de l'Irak, un pays qui n'a pourtant joué strictement aucun rôle dans les attentats [du 11 septembre 2001, ndt]. C'est en cela que réside la trahison boostée par la théorie des jeux qui réside au cœur-même de cette relation duplice [entre les Etats-Unis et l'entité sioniste, ndt].

Heureusement, nos services de sécurité nationale comprennent, aujourd'hui, le « comment » de cette trahison opaque. Les préoccupations autour de sa source commune se font de plus en plus fortes aux plus hauts de la hiérarchie militaire américaine. Israël et les pro-israéliens, c'est aujourd'hui confirmé, sont ceux qui ont recueilli et diffusé les faux renseignements qui nous ont entraîné dans une guerre sur de faux prétextes.

Ceux qui sont « au jus » pignent, aujourd'hui, que la reconnaissance de cette enclave par Truman s'inscrivait dans le cadre d'une tromperie pluri-décennale qui se poursuit encore aujourd'hui, Israël cherchant à nous entraîner dans un conflit contre l'Iran, voire le Pakistan. Personne n'aime être le dindon de la farce. Pourtant, c'est bien ainsi qu'Israël a traité tous ceux qui ont accepté son amitié. Cela inclut non seulement d'autres pays, mais aussi tous ceux qui, à l'intérieur des communautés religieuses au sens le plus large de ce terme, ont été trompés et induits à croire qu'ils avaient en partage une quelconque identité d'intérêts avec cette « ultime manifestation du fascisme » [pour reprendre l'expression utilisée par Albert Einstein, ndt].

Les services de renseignement reconnaissent l'un après l'autre, et de plus en plus rapidement, la mentalité que l'on retrouve chez tous ceux qui abusent de la bonne volonté et de la confiance d'autrui. Leur méfiance envers les Etats-Unis est en train de se muer en sympathie, et même en pitié.

Une sympathie on ne peut plus mal placée

Les adeptes du marketing de la série des « Malfrats » sont les agents provocateurs qui sont à la source de la terreur-même contre laquelle ils prétendent avoir besoin qu'on les protège. Ceux qui ont besoin d'être protégés, aujourd'hui, sont ceux qui continuent à croire – en dépit des faits – que cet « Etat » mérite le statut que l'on reconnaît volontiers aux autres pays. Aujourd'hui, la lumière est en train de pénétrer dans les crevasses géopolitiques où cette tromperie a depuis si longtemps opéré dans l'obscurité. La constance de la méconduite israélienne, depuis soixante ans, ne laisse à l'état de droit qu'une unique option : reconnaître la fraude et déchoir Israël de son statut d'état-nation légitime. Juste avant qu'Harry Truman proclamât la reconnaissance [d'Israël, ndt], le dirigeant sioniste Chaim Weizmann lui avait qu'Israël serait une démocratie et non pas ce que Truman redoutait, à savoir un Etat théocratique et raciste. Aujourd'hui, nous savons qu'il n'est pas jusqu'à la création de cet Etat elle-même qui n'eût été extorquée frauduleusement aux dirigeants américains.

Alors qu'on lui avait donné toutes les opportunités de mener sa barque dans le respect du droit international et des standards de la décence humaine, cette enclave extrémiste a choisi un autre chemin. Etant à la fois les facilitateurs et les cibles de ces extrémistes religieux, les Etats-Unis ont une ardente obligation de prendre la tête [du combat contre l'enclave maudite] en retirant leur reconnaissance [de l'entité sioniste] et en plaçant en sécurité l'arsenal nucléaire désormais aux mains d'Israël. Tout délai supplémentaire ne pourrait qu'augmenter la probabilité d'une nouvelle opération d'un agent provocateur d'une ampleur au moins équivalente à celle des attentats du 11 septembre 2001 – une opération qui, vous l'aurez deviné, mettrait en scène une autre piste bidon préparée à l'avance afin de diriger les soupçons vers quelques «islamo»fascistes. Avec plus de 80 % des membres du Congrès américain déclarant un « lien indissoluble » avec Israël, les Américains sont confrontés à un futur dangereux, dans lequel nous avons besoin de l'aide des autres pays pour contraindre nos dirigeants à agir promptement. Il y a soixante ans de cela, nous avons été mis en garde. Aujourd'hui, il est plus que temps de prendre cet avertissement totalement en compte.

Jeff Gates *

[* Jeff Gates est écrivain. Il est substitut, banquier d'investissement, pédagogue et consultant auprès du gouvernement, de grandes entreprises et de dirigeants syndicaux dans le monde entier. Son dernier ouvrage est *Guilt By Association - How Deception and Self-Deceit Took America to War* (2008) [La culpabilité transitive : Comment la tromperie et l'auto-méprise ont entraîné l'Amérique dans la guerre]. Parmi ses précédents livres, nous citerons *Democracy at Risk: Rescuing Main Street From Wall Street* [La démocratie en danger : Il faut sauver la Grand-Rue (de Monsieur Tout-le-Monde) contre Wall Street] et *The Ownership Solution: Toward a Shared Capitalism for the 21st Century* [La solution de la propriété : Vers un capitalisme partagé au 21^{ème} siècle]. Durant vingt ans, il a été le conseiller de décideurs politiques dans le monde entier, ainsi que

Conseiller de la Commission sénatoriale américaine des Finances (1980-1987), où il a travaillé en particulier avec le Sénateur Russell Long, de l'Etat de Louisiane].

Original : Can The U.S. Beat Israel At Their Game?

Jeff Gates *

traduit de l'anglais par Marcel Charbonnier

on [Informationclearinghouse.info](http://www.informationclearinghouse.info), 26 avril 2010

<http://www.informationclearinghouse.info/article25323.htm>

<http://www.robertbibeau.ca/palestine/Jeffgates.doc>

1-7 Belkacem Adda Benyoussef et Chris Den Hond : Christophe Oberlin: "L'embargo accentue le fossé entre la population palestinienne et le monde occidental".

EMBARGO

Le Pr. Christophe Oberlin, chirurgien, spécialiste réputé pour ses techniques innovantes de réparation des lésions nerveuses, effectue régulièrement des missions de chirurgie et d'enseignement dans la Bande de Gaza.

En janvier 2010, il s'est rendu sur place à l'occasion de sa 28ème mission chirurgicale, en compagnie d'une équipe de médecins européens.

« Trois fois par an, depuis 9 ans, je me rends à Gaza avec mes équipes. C'est pour travailler, mais à chaque fois, on prend un peu la température de l'opinion et on voit cette opinion se modifier au fait des mois et des années.

Et actuellement la température de l'opinion à Gaza n'est pas très bien retranscrite dans nos médias.

Le grand clivage, le décalage s'est constitué très précisément à partir de février 2006, quand le Hamas a gagné les élections. Instantanément, l'aide de l'Union européenne a été stoppée. Lors de cet arrêt de l'aide, une partie de ceux qui soutiennent les Palestiniens n'ont protesté que très mollement, car finalement, l'arrivée au pouvoir du Hamas ne correspondait pas à l'idée que certains se font de leur idéal politique, et on a vu une partie du mouvement de solidarité à la Palestine se retirer doucement ou se ramollir. Et c'est une tendance qui s'est accélérée lorsque le Hamas a pris le pouvoir en juin 2007. Là on a vu apparaître un clivage, et même plus : dans l'argumentaire d'une partie de ce mouvement pour la Palestine anti-Hamas, on retrouve bien souvent quelque chose qui peut constituer une alliance objective avec la partie du Fatah qui est franchement collaboratrice et qui aujourd'hui a basculé pratiquement du côté israélien et américain.

Énorme propagande anti-Hamas

Je me souviens d'avoir été reçu dans un petit village où j'avais soigné un certain nombre de blessés. C'est le nouveau maire Hamas et l'ancien maire Fatah qui m'ont reçu tous les deux, la main dans la main, on a fait le tour des popotes, on est allé voir la grand-mère, ils ont fait la prière ensemble, autrement dit, la société palestinienne est une société profondément islamisée.

Et cette séparation de pouvoir politique et religieux qui chez nous est un peu une doctrine rigide, là-bas, c'est un peu différent. Mais il n'est pas question pour le Hamas de participer à un régime politique qui ne soit pas un régime démocratique. Les lois fondamentales sont respectées, les élections (un homme, une femme, une voix; on est élu, on gouverne; on est battu, on rentre chez nous). Il n'est pas question qu'il y ait un pouvoir qui se rajoute au pouvoir politique habituel. Donc c'est un parti qui est bien entendu empreint de valeurs religieuses, mais je dirais de ce que ces valeurs religieuses ont de positif, c'est-à-dire l'éthique, le respect des droits de l'homme, l'égalité, tout ce qui fait la vraie démocratie.

Il y a une énorme propagande anti-Hamas. Il y a très peu de voix qui s'expriment en français pour dire quel est le vrai programme du Hamas. Pourtant ce programme est écrit. Il y a eu un programme électoral en 14 points en février 2006 avant les élections parlementaires, que le Hamas a remporté très largement. D'ailleurs nous l'avions prévu, c'était inscrit dans l'ambiance de l'opinion. Et à la suite de la prise du pouvoir du Hamas en juin 2007 aussi, il y a eu un programme très précis dont personne ne parle. C'est là une partie de la propagande, parce que ce programme est parfaitement démocratique. Alors il y a une propagande en face et moi je souffre quand une partie du mouvement de soutien à la Palestine embraie et en rajoute. Il y a quelques jours on m'a dit: "Le Hamas a supprimé les fêtes chrétiennes, le Hamas réprime la population chrétienne". Je sais que mon ami Mohammed Rantissi a passé avec sa femme les fêtes de Noël avec les petites sœurs de Jésus à Gaza ! Il y a des petites sœurs de Jésus à Gaza qui font un travail social remarquable depuis plus de 30 ans et elles travaillent comme toutes les religieuses chrétiennes dans les pays musulmans, c'est-à-dire qu'elles sont acceptées à condition de ne pas faire du prosélytisme. C'est la même chose en Algérie.

Travailler le dimanche...

Quand on dit: "Des fêtes chrétiennes sont supprimées", qu'est-ce qui se passe à Gaza ? Il y a le vendredi, le grand jour des musulmans, qui est chômé l'après-midi. Le samedi est chômé également. Alors le dimanche ? Ce qu'on me dit là-bas, c'est qu'on est sous siège : est-il raisonnable dans un pays qui est soumis au pire des sièges que les administrations, les écoles, les hôpitaux soient arrêtées de fonctionner deux jours et demi par semaine? Donc la décision n'est pas encore prise me dit-on, mais il est clair qu'on souhaite travailler le dimanche.

On m'a interrogé sur le fait que les garçons et les filles seraient séparés à l'école et que ce serait une disposition nouvelle : ça m'a fait rire, parce que c'est pas nouveau. Ça a toujours été comme ça. Alors je ne porte pas un jugement, je dis simplement, regardons-nous. Il y a pas très longtemps, la séparation entre garçons et les filles étaient la situation dans nos écoles et là-bas ce n'est absolument pas une disposition nouvelle prise par le Hamas.

Il faut un vrai travail de journaliste

Je n'ai pas entendu au cours de mes soirées tête-à-tête avec des responsables politiques Fatah ou indépendants qu'il y ait aujourd'hui des prisonniers politique dans les prisons de Gaza. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, je n'en sais rien, il y a un vrai travail de journaliste à faire, mais des vrais journalistes. C'est très difficile pour des vrais journalistes, des journalistes à peu près indépendants, pour entrer dans Gaza. Il faut avoir une accréditation israélienne. Donc c'est filtrée. Bien des fois il y a eu

des "journalistes" envoyés là-bas qui en réalité étaient chargés de donner des renseignements aux Israéliens de façon à permettre des assassinats ciblés ou des arrestations, donc le vrai travail de journaliste n'est pas fait à Gaza, en tous cas par les occidentaux.

Une bonne administration à Gaza

L'une des questions importantes c'est la sécurité. Avant 2005, quand il y avait des colonies à l'intérieur de la bande de Gaza, il n'y avait pas de sécurité, parce que les colonies étaient interfacées, intercalées, enclavées avec une énorme zone de contact avec la population palestinienne et il y avait des tirs toute la nuit, parfois toute la journée, il y avait toujours un risque de se prendre une balle perdue, donc il n'y avait pas de sécurité. Il y avait d'ailleurs énormément de passants, de femmes qui étendaient leur linge qui ont été tuées et notamment à la frontière égyptienne avec les tours israéliennes ; il y a eu des massacres sur la ville de Rafah. Un de mes élèves, le docteur Samir Al Jazy, a été tué chez lui un soir, une balle qui est passée par la fenêtre et qui venait d'une tour israélienne.

Depuis que les colonies ont été évacuées, tout ceci a disparu et on a vu revenir l'insécurité sous une autre forme et je l'ai vécu. C'est dans la période entre le moment où le Hamas avait gagné les élections parlementaires et la prise de pouvoir en juin 2007: février 2006-juin 2007, un an et demi. J'ai fait plusieurs missions à ce moment-là. Là il y avait une véritable insécurité car il y avait effectivement deux polices dans la rue. J'ai vu arriver dans la bande de Gaza des pick-ups chargés de soldats et d'armes toutes neuves, j'ai vu des blindés légers dans la bande de Gaza, donc il y avait une véritable insécurité que nous avons vu disparaître du jour au lendemain à la suite de la prise de pouvoir par le Hamas, le mi juin 2007. Nous avons fait une mission début juillet 2007 et à ce moment-là, il n'y avait pas de coups de feu, on pouvait se promener à pied dans la rue le soir sans aucun problème.

Cette sécurité institutionnelle, organisée persiste jusqu'aujourd'hui et en même temps on assiste au moins visuellement à une bonne administration: les routes ont été dégagées, les trottoirs sont refaits, des carrefours en rond points pour éviter que les voitures ne roulent trop vite, il y a une véritable organisation, il y a des gens qui nettoient la rue, les rues sont propres et on voit qu'il y a une volonté aussi d'essayer de mettre une bonne partie de la population au travail (80% sont au chômage). Des quartiers entiers sont démolis, ont été écrasés sous les bombes en janvier 2009, la plupart de ses bâtiments totalement détruits – j'ai été très surpris en janvier 2010 – sont coupés en petits morceaux et récupérés pour la reconstruction. Des centaines de jeunes récupèrent du sable sur la plage de Gaza en prévision de la reconstruction. C'est un peu à la Chinoise, quand on n'a pas de moyens, on utilise les moyens humains et on voit que toute cette population est au travail. Ce sont des signes d'une administration qui fonctionne.

Un élément aussi sont les fonctionnaires, ceux qui ont un salaire régulier, étant donné que les entreprises privées ont énormément de difficultés à vivre, il y a des familles entières qui vivent du salaire des fonctionnaires. Là aussi il y a un jeu qui est extrêmement pervers joué par le Fatah, par l'Autorité palestinienne. Les fonctionnaires qui travaillent voient leur salaire coupé par Ramallah. Un policier par exemple m'a dit qu'il ne travaille pas, parce que s'il travaillait, son salaire serait coupé. Il reste donc chez lui à ne pas travailler. J'ai constaté la même chose chez un médecin, ce qui est beaucoup plus grave. Il nous a dit que s'il allait à l'hôpital pour travailler, son salaire serait coupé.

Là aussi, la propagande anti-Hamas s'est fait des gorges chaudes du remplacement des enseignants à l'école et des médecins à l'hôpital, mais il est clair que si un enseignant ne vient pas faire ses cours, il faut que quelqu'un le fasse à sa place. Et on entend rarement critiquer cette politique de sape de l'Autorité palestinienne.

L'embargo n'est pas efficace

Dix ans de siège, d'embargo en Irak ont été une catastrophe qui a d'ailleurs contribué exactement à l'effet inverse de ce que souhaitent les Américains, c'est-à-dire à monter définitivement et pour une génération voir d'avantage la population irakienne contre les Américains. Et bien là l'embargo a exactement le même effet, c'est-à-dire qu'il accentue tous les jours un peu plus le fossé entre la population palestinienne et le monde occidental. En plus cet embargo sur le plan des salaires n'est pas efficace, tout simplement parce que l'argent vient d'ailleurs. Les Palestiniens n'ont pas besoin de l'argent européen ou américain. Ce n'est pas nouveau d'ailleurs, ils disaient la même chose en 1948: "Nous voulons des accords politiques, nous sommes des citoyens du monde, nous avons une dignité, nous ne sommes pas des mendiants." Les conférences d'Annapolis et d'autres sont ressenties comme totalement grotesques. Je me souviens bien à la fin des bombardements en janvier 2009, alors qu'on parlait de la « reconstruction de Gaza », il y avait l'unanimité autour de moi pour dire: "Nous ne voulons pas d'argent, c'est complètement secondaire".

D'abord on voit une véritable volonté d'organisation de l'alimentation de la population. On le voit au niveau de produits qui viennent encore d'Israël. Il y a quelques dizaines de camions qui passent chaque jour pour un 1 million cinq cents mille habitants. Avant l'embargo, c'était 300 camions par jour. Il y a une lutte entre l'Autorité de Gaza et les Israéliens pour qu'on n'introduise pas n'importe quoi dans la bande de Gaza. Les Israéliens essayent d'envoyer les produits périssables ou quand ils ont des surplus. Et quand ça ne correspond absolument pas aux besoins de la population, il y a une protestation. Un moment donné, ils avaient absolument besoin du blé pour faire de la semoule, qui est quand même la base de l'alimentation, tandis que des produits agricoles en surplus en Israël arrivaient à Gaza.

On ne le dit pas assez, mais les Israéliens ont besoin de la Palestine pour écouler un certain nombre de produits et un certain nombre de producteurs israéliens ne sont pas du tout satisfaits de cet embargo.

Les prix montent, y compris avec les produits israéliens, car souvent ce sont des produits de mauvaise qualité qui ont été stockés à l'air sous la pluie. Il y a 10% de pertes, ce sont des pertes répercutées sur les prix et donc globalement les prix dans les petites boutiques ont augmenté de 30% au cours de l'année qui s'est écoulée. Ça se voit au terme de chiffres d'affaires et il y a donc beaucoup de gens qui n'ont pas les moyens de faire face à cette augmentation.

L'administration est également présente au niveau de l'organisation à l'intérieur de la bande de Gaza. Les colonies évacuées, c'est 30% de la surface de Gaza qui a pu être rendu à l'agriculture et l'idée étant l'autosuffisance – quels sont les produits que nous n'arrivons pas à importer ? Essayons de les produire - Donc il y a une production avec des vaches laitières, il y a de la pisciculture qui a été créée et puis toute une série de produits agricoles strictement concentrée sur les produits qui manquent. Et

là actuellement il y a un énorme développement de cette région, il y a des centaines d'hectares qui sont cultivés et qui arrivent au stade de la production et qui se développent à toute vitesse avec un système d'irrigation par goutte à goutte, et ça fonctionne très bien.

Tunneliers enregistrés

Les tunnels ne sont pas des initiatives individuelles incontrôlées, c'est au contraire parfaitement contrôlé. Le maire de Rafah et son conseil municipal qui nous ont reçu, nous ont fait visiter ces tunnels. Tous les tunneliers sont enregistrés officiellement au niveau de la mairie de Rafah avec le nom du propriétaire. Les conditions de rémunération des employés sont précisées en particulier parce que c'est un travail qui est dangereux. Il y a des tunnels qui se sont effondrés, qui ont été bombardés, qui ont été gazés. En cas de blessure ou de décès d'un employé du tunnel, les indemnités de la famille sont prévues dans ces contrats.

Et donc ces tunnels, il y en a plusieurs centaines, de très grand calibre. Ils fonctionnent à plein rendement. Par exemple en ce qui concerne l'essence: on ne trimballe plus l'essence dans des bidons, il y a des véritables pipes et l'essence est quatre fois moins cher qu'en Israël.

Et n'est pas du tout fini avec le « mur souterrain » égyptien, parce que ce mur est vraiment quelque chose de très curieux même sur le plan conceptuel. Ce mur est une espèce de barrière métallique qui au lieu d'être à l'extérieur est planté dans le sol sur une vingtaine de mètres de profondeur. Donc il est très clair que ceux qui sont capables de construire des tunnels d'un kilomètre, ceux qui ont été capables de faire tomber le mur lorsqu'il était à l'extérieur – souvenez-vous, c'était en janvier 2008, le mur extérieur sur la route Philadelphie a été renversé sur plusieurs kilomètres en une journée – il est clair que les gens qui sont capables de faire ça sont parfaitement capables d'ouvrir un coffre-fort et donc de percer un mur métallique souterrain. Ils sont capables de creuser en dessous. Et ce qui m'a été dit encore ces jours-ci, c'est que ce mur n'a eu que très peu d'effet - bien qu'il soit pratiquement terminé – sur les flux entre l'Egypte et la bande de Gaza.

On peut s'interroger aussi d'ailleurs sur quelque chose de très curieux, c'est que quand on voit du côté Gaza des camions entiers se charger de ciment avec des palettes de ciment qui extraient le ciment, une palette tous les trois minutes, il y a 10 sacs de ciment de 50 kilos, ça fait quand même 500 kilos toutes les trois minutes qui remontent du sol et les camions qui sont chargés à toute vitesse, on ne peut pas s'empêcher de penser que les mêmes camions arrivent de l'autre côté dans le paisible village de Rafah Egypte et que ces camions entiers déchargent leur produit et que finalement il ne se passe rien. Quel besoin y a-t-il de faire un mur souterrain, alors qu'aux yeux de tout le monde les produits arrivent du côté de Rafah. Ca veut dire quoi? Ca veut dire qu'il n'y a aucune autorité du côté de Rafah Egypte pour empêcher tous ces camions d'arriver.

On pouvait savoir d'emblée que la construction de ce mur souterrain serait inefficace, alors pourquoi l'a-t-on construit? Est-ce que ce n'est pas finalement une espèce d'habillage psychologique pour l'opinion internationale. Les Israéliens ne sont pas présents physiquement à Rafah au passage entre Rafah et l'Egypte, mais tous les documents d'identité de ceux qui passent dans un sens ou dans l'autre sont transmis aux autorités israéliennes.

Passer à la vitesse supérieure

Les Palestiniens de Gaza attendent des internationaux qu'ils passent à la vitesse supérieure en ce sens qu'ils ne se contentent pas comme moi d'être de simples témoins ou de simples visiteurs qui viennent, qui prennent trois photos et qui après en parlent dans un petit milieu. Ils attendent beaucoup des actions au niveau juridique car au fond, ce qu'ils demandent c'est la justice, tout simplement. Et il y a des organismes qui sont là pour ça. Donc ils attendent énormément des tribunaux concernant les crimes de guerre, ils attendent énormément de l'inculpation de dirigeants israéliens convaincus de crimes de guerre, ils attendent beaucoup de choses du boycott des produits israéliens car pour eux, il n'y a que par une inversion des pouvoirs de force qu'Israël acceptera de venir à la table de négociations. Car je vous rappelle que la première demande du Hamas c'est des négociations immédiates, directes, sans intermédiaires avec Israël. »

[Belkacem Adda Benyoussef et Chris Den Hond](#)

29 Mai 2010

http://lcr-lagauche.be:80/cm/index.php?view=article&id=1674:christophe-oberlin-qlembargo-accentue-le-fosse-entre-la-population-palestinienne-et-le-monde-occidentalq&option=com_content&Itemid=53

1-8 Une semaine est passée depuis l'attaque de la flottille de la paix dans les eaux internationales – très - au large des côtes israéliennes.

Perses et ottomans au XXI^e siècle

L'opération humanitaire a été interrompue par un coup de force militaire qui est, en droit, un acte de piraterie caractérisé. Ayant la forme d'une ONG : **Opération Non Gouvernementale** elle bénéficiait d'un soutien politique évident du gouvernement turc. La flottille était partie d'un port turc, avait fait escale dans un port de la République non reconnue de Chypre Nord et son principal navire arborait le pavillon turc qui avait récemment remplacé son pavillon comorien. Les victimes connues sont pour l'heure toutes de nationalité turque, une d'entre elles ayant la double nationalité turque et étasunienne.

Les réactions de la population turque allant jusqu'à des attaques de consulats israéliens auxquelles ont fait écho les manifestants israéliens faisant éclater leur joie devant l'ambassade de Turquie à Tel Aviv démontrent que l'évènement a pris un caractère d'affrontement politique turco-israélien.

Cet affrontement avait de nombreux signes avant-coureurs : en Janvier 2009 au forum de Davos sévère et spectaculaire attaque verbale du premier ministre turc Erdogan contre le Président israélien Shimon Pérès, amélioration des relations entre la Turquie et la Syrie, en Mai 2010 accord entre la Turquie le Brésil et l'Iran pour permettre l'enrichissement de l'uranium iranien hors d'Iran

Pourtant dans les justifications qu'ils ont fournies avant comme après de leur attaque du 31 Mai, les dirigeants israéliens ne s'en sont pas pris à la Turquie et ont feint d'ignorer le soutien du gouvernement turc à l'opération.

On a vu que pour le public israélien il s'agissait au contraire d'une leçon sévère, bien que facile militairement, donnée à la Turquie et en violation flagrante du droit international.

Comme si l'attaque de la flottille n'était qu'une péripétie, Netanyahu s'en est tenu à la position stratégique d'Israël et a réaffirmé qu'il ne voulait pas que Gaza devienne un port iranien et que ceci justifiait définitivement, ou au moins jusqu'à nouvel ordre international et à respect par Israël d'un minimum de traités et d'accords internationaux, le blocus maritime de Gaza, venant compléter le blocus terrestre déjà condamné mais évidemment sans suite par le Conseil de sécurité (Résolution n° 1840 du 8 Janvier 2009).

Cette observation conduit à regarder de plus près les rapports turco-israéliens et leur évolution.

Les rapports militaires sont étroits et l'accord d'association entre Israël et l'OTAN signé en 2008 qui fait d'Israël un quasi membre de l'OTAN sans en avoir les obligations, en particulier l'acceptation du principe de l'unanimité des décisions au sein de l'Organisation n'ont pu que les conforter. La Turquie n'est pas une puissance nucléaire mais son armée est une des plus importantes de la région et elle manoeuvre régulièrement avec l'armée israélienne. L'attaque de la flottille de la paix a eu lieu alors que s'achevaient les manoeuvres MINOAS 2010 de l'OTAN en Méditerranée auxquelles Israël était associé.

Ces liens anciens solides et entretenus ont conduit certains à l'hypothèse selon laquelle Israël chercherait à accentuer les tensions connues entre le pouvoir civil et l'armée turque pour favoriser la reprise en mains par les militaires (soit par un coup d'Etat soit par des pressions et des menaces) d'une politique étrangère de relatif désalignement vis-à-vis du bloc occidental.

C'est oublier que deux semaines avant l'attaque de la flottille la Turquie, membre de l'organisation depuis 1952 avait voté pour l'accession d'Israël à l'OCDE alors même que l'unanimité des membres était nécessaire. Son opposition lui aurait permis de défendre avec éclat la cause palestinienne puisqu'au nombre des obstacles à cette adhésion figurait les inégalités sociales trop importantes entre citoyens israéliens et citoyens arabes d'Israéliens. Il n'en a pas été question puisque la Turquie n'a même pas compté au nombre des 3 pays membres qui étaient réticents à cette adhésion.

On en arrive à cette conclusion qu'en l'état actuel de choses, l'attitude anti-israélienne du gouvernement turc est plus une posture pro-palestinienne destinée à l'opinion publique turque qui s'en satisfait qu'un réel engagement contre la politique dominatrice d'Israël au Proche-Orient. Elle a l'avantage d'améliorer l'image de la Turquie dans le monde arabe où n'existe pas un gouvernement capable de s'opposer fortement à la politique d'Israël en Palestine. Certes La Syrie et le Liban font preuve de fermeté quant à la défense de leur indépendance mais n'exercent aucun leadership dans la défense des droits des palestiniens. La Turquie est donc en passe de se retrouver en position de leader de la politique de résistance à la politique antipalestinienne d'Israël et l'attaque de la flottille aura beaucoup contribué à améliorer encore cette position.

La classe dirigeante turque qui, sur cette question, ne se divise probablement pas entre civils et militaires est en passe de renouer avec un passé d'influence proprement ottomane quand la Sublime Porte gouvernait l'ensemble du Proche et du Moyen Orient domination qui ne s'acheva, on s'en souvient, qu'à la fin de la première guerre mondiale, la Grande Bretagne ayant alors suscité des régimes arabes opposés à la domination ottomane. A lire attentivement les discours du ministre des Affaires Etrangères turc et à voir toute l'activité diplomatique du gouvernement Erdogan pour exercer une influence régionale globale que ce soit en mer Noire en Méditerranée cette interprétation ne fait guère de doute.

Le véritable foyer de tension entre la Turquie et Israël n'est pas la question palestinienne mais la question kurde. La Turquie sait et s'en inquiète qu'Israël favorise les kurdes non pas par sympathie pour leur cause, mais comme facteur de déstabilisation que ce soit en Irak où la politique Us/raelienne vise à séparer le Kurdistan et son pétrole du reste de l'Etat irakien, ou en Iran où la minorité kurde peut jouer le même rôle. Ceci étant l'accroissement des pouvoirs kurdes en Irak inquiète la Turquie car les Kurdes de Turquie peuvent y voir un encouragement dans leur combat. Le soutien affirmé à la cause palestinienne peut donc bien être une riposte graduée au soutien d'Israël à la cause kurde. Si cette préoccupation est principale pour le gouvernement turc, ce qui est probable dans la mesure où malgré les offres réitérées de dialogue politique du PKK le gouvernement turc poursuit toujours la même politique répressive, on peut caractériser les relations turco-israéliennes comme tendues mais ne prenant certainement pas le chemin de la rupture.

Sur la question de l'enrichissement de l'uranium iranien, la Turquie et le Brésil n'ont fait que reprendre à leur compte une proposition des USA visant à faire enrichir l'uranium à 20% - celui destiné aux applications médicales – par un pays tiers. Que les Etats-Unis se soient ensuite scandalisés de cet accord ne doit pas faire oublier ce fait capital. D'ailleurs la Turquie n'a pas d'industrie nucléaire et elle en est à aspirer à construire deux réacteurs qu'elle commandera probablement à la Russie. Elle ne pourra servir que de point de passage à l'uranium avant et après enrichissement et sert au mieux à occulter aux yeux de médias décidément bien peu curieux que l'enrichissement aura lieu en France. La France qui ne craignant pas les acrobaties de langage pourra en même temps livrer à l'Iran de l'uranium seulement enrichi à 20% et donc sans possibilité d'utilisation militaire et crier partout que l'Iran a un programme nucléaire militaire caché.

La Turquie membre influent et historique du camp occidental.

C'est ce que démontre sa très ancienne adhésion à l'OTAN et à l'OCDE (1952). La Turquie n'est pas en train de sortir du bloc occidental et elle vise simplement à accroître son influence régionale dans le cadre de ce qui se révèle progressivement être une **multipolarité bien tempérée** qui convient aux plus perspicaces des dirigeants actuels de Washington. Ceux-ci essaient de s'infiltrer dans la tendance générale à la multipolarité pour éviter que celle-ci se développe contre eux. Ainsi, le récent accord de coopération militaire Brésil-Etats-Unis est un moyen

d'éviter que le nouveau leadership du Brésil en Amérique du Sud ne s'affirme comme une opposition résolue aux gringos. Il ne s'agit plus pour Washington de faire barrage à la multipolarité mais de la canaliser. Signe d'affaiblissement sans doute mais manifestation forte d'une ferme détermination à ne pas sortir du jeu.

Dans ce nouveau scénario, la Turquie s'est vue attribuer un rôle très important : celui de faire pièce à l'influence régionale de l'Iran qui est et reste le véritable cauchemar de l'alliance US/ISRAEL.

Si l'attaque de la flottille peut donner l'illusion aux dirigeants du Hezbollah comme à ceux du Hamas comme au régime syrien que la Turquie est désormais leur plus fidèle soutien elle aura été une réussite et les stratèges de la « **multipolarité bien tempérée** » auront réutilisé à leur avantage la vieille rivalité historique entre la Perse et l'Empire Ottoman.

Mais ces mêmes dirigeants savent bien que l'ennemi choisi par l'Empire c'est l'Iran alors que la Turquie est et reste un ami autant qu'un vassal.

L'attaque de la flottille est intervenue alors que se déroulait à partir de la Crète sous le nom de MINOAS 2010 un exercice aérien entre l'armée de l'air israélienne et l'armée de l'air grecque dont l'objectif était le suivant : permettre à l'aviation israélienne de faire échec aux missiles anti missiles russes S300 qui sont aujourd'hui installés en Grèce et que l'Iran doit acquérir prochainement. A l'annonce de l'attaque de la flottille, le gouvernement Papandréou a suspendu les manoeuvres qui devaient continuer jusqu'au 3 Juin mais il avait donné son accord car la Grèce membre de l'OTAN comme la Turquie depuis 1952 sait bien que l'ennemi officiel de l'Empire reste plus que jamais l'Iran et que dans l'état où les banques l'ont mise, elle ne peut rien refuser à Washington.

COMAGUER

12 juin 2010

<http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/nos-publications/articles-et-analyses/articles-de-l-exterieur/article/perses-et-ottomans-au-xxio-siecle>

2 Annexe

2-1 Hiram Lee : Une directive secrète prépare de nouvelles guerres américaines au Moyen-Orient et en Asie centrale.

Un article à la une du New York Times de mardi révèle l'existence d'une directive secrète signée par le général David Petraeus, chef du commandement central américain, donnant l'ordre d'accroître les opérations militaires secrètes de par le Moyen-Orient, l'Asie centrale et la Corne de l'Afrique.

Le document de 17 pages intitulé « Joint Unconventional Warfare Task Force Execute Order » fournit en essence à l'armée américaine carte blanche pour mener des actes d'agression contre quasiment n'importe quel pays. Parue en septembre 2009, cette directive appelle à la création d'un réseau de corps expéditionnaires et d'unités de collecte de renseignement qui vont « pénétrer, perturber, vaincre ou détruire » n'importe quelle cible dans n'importe quel pays désigné par l'armée américaine. Ces forces vont mener des opérations clandestines qui « ne peuvent pas et ne seront pas accomplies » par d'autres moyens militaires.

Une fois entrées dans le pays ciblé, les forces américaines vont aussi « préparer l'environnement » à des attaques militaires de grande envergure. En plus du personnel militaire, dit le Times, la directive de Petraeus recrute « des hommes d'affaire étrangers, des universitaires ou autres » pour des efforts « de vigilance continue sur la situation », soit en d'autres termes pour l'espionnage.

Les Etats-Unis vont cibler des pays considérés comme hostiles ainsi que des pays avec lesquels ils entretiennent des relations amicales. Parmi les pays cités par le Times comme cibles potentielles on compte l'Iran, l'Arabie saoudite et la Somalie. Le Times rapporte aussi que le document « semble autoriser des opérations spécifiques en Iran, très probablement pour la collecte du renseignement sur le programme nucléaire du pays ou l'identification de groupes dissidents qui pourraient être utiles pour une offensive militaire à venir. »

Tandis que le gouvernement Obama indique publiquement qu'il va contrer la soi-disant menace nucléaire iranienne en faisant appel à des sanctions plus importantes des Nations Unies et des embargos commerciaux, la directive de Petraeus donne clairement à penser qu'Obama a en tête quelque chose de bien plus sinistre encore. Le Times cite des représentants américains disant que la directive « autorise aussi des missions de reconnaissance qui pourraient ouvrir la voie à de possibles frappes militaires en Iran si les tensions concernant ses ambitions nucléaires s'intensifient. »

On pense déjà que cette directive secrète a constitué le travail préparatoire de l'offensive de l'armée américaine au Yémen qui a débuté en décembre 2009.

Des soldats des Forces spéciales américaines avaient pénétré dans ce pays pour entraîner son armée et se joindre à elle pour attaquer Al Qaïda dans la Péninsule arabique que l'on dit être membre affilié d'Al Qaïda au Yémen. En décembre, le président Obama avait donné l'ordre de frappes aériennes sur des bâtiments abritant soi-disant des militants et qui avaient coûté la vie à des dizaines de civils. Des navires de l'armée américaines ont aussi envoyé des volées de missiles sur le pays.

Le Times reconnaît avoir accepté de ne pas révéler toutes les informations contenues dans le document de Petraeus, dont le journal dit avoir vu une copie. Citant des « inquiétudes soulevées par un représentant du

Commandement central des Etats-Unis quant à la sécurité des troupes, » le journal rapporte qu'il a accepté de supprimer certains détails concernant les déploiements de troupes.

Ainsi, « le journal de référence » politiquement libéral joue son rôle dans la promotion des desseins agressifs de l'armée américaine et le maintien des Américains dans l'ignorance sur les détails les plus cruciaux de ces opérations secrètes. Bien que le Times n'en dise rien, cette directive d'opérations secrètes, qui va au-delà des directives similaires sous le gouvernement Bush, n'aurait pas pu paraître sans l'assentiment du président Obama. Ceci souligne le fait que le gouvernement Obama poursuit et amplifie la politique du militarisme et de la guerre menée sous Bush et se prépare à étendre les actes d'agression militaire américains bien au-delà des confins de l'Irak et de l'Afghanistan.

L'utilisation de forces d'opérations spéciales militaires comme agents du renseignement à travers le Moyen-Orient et l'Asie centrale permet au gouvernement de placer les opérations d'espionnage sous la juridiction du Commandement central des Etats-Unis et du général Petraeus. Contrairement aux activités de l'Agence centrale du renseignement (CIA), les opérations secrètes d'espionnage menées par l'armée ne nécessiteront pas légalement l'assentiment du président ni ne seront soumises au contrôle du Congrès.

Hiram Lee

[WSWS](#)

<http://comprendrelemonde.fr:80/monde/amerique/2393-une-directive-secrete-prepare-de-nouvelles-guerres-americales-au-moyen-orient-et-en-asie-centrale/>

2-2 Michel Warshawsky : Un vrai scandale de présenter ainsi la question !

Nb : Ndlr : La publication de l'article ne signifie nullement que la rédaction partage le point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

1. L'idéologie sioniste est la tentative de résoudre la question juive par l'immigration en Palestine et la constitution d'une société juive qui permettrait la normalisation sociale des Juifs.

2. Le sionisme était l'idéologie et le mouvement d'une petite minorité de la jeunesse juive petite-bourgeoise d'Europe de l'Est, confrontée à une exacerbation de l'anti-sémitisme dans l'empire tsariste en crise, à la fin du 19e siècle.

Dans leur grande majorité, les Juifs se sont opposés au sionisme ou y ont été indifférents jusqu'à la montée de Hitler au pouvoir en Allemagne.

La bourgeoisie juive d'Europe occidentale et centrale rejetait le sionisme et choisissait de s'assimiler dans la société capitaliste et la classe bourgeoise. La classe ouvrière juive d'Europe de l'Est concevait l'émancipation des Juifs dans le cadre de l'émancipation de la classe ouvrière et participait activement à ses organisations et ses luttes de classe. L'essentiel de la petite bourgeoisie rejetait, pour des raisons sociales ou religieuses, la solution sioniste. La marginalité du sionisme apparaît clairement si l'on considère que sur les deux millions de Juifs qui émigrèrent de l'empire tsariste entre 1882 et 1914, afin de fuir l'antisémitisme et la misère, seuls quelques milliers choisirent de rejoindre la Palestine.

3. La colonisation de la Palestine et la création d'une société et d'un état juifs indépendants impliquaient nécessairement :

a) l'expulsion de la population arabe indigène ;

b) une alliance permanente avec l'impérialisme qui seul était capable de donner au mouvement sioniste le soutien politique, financier et militaire nécessaire à la réalisation de ses objectifs ;

c) la création d'une société européenne, étrangère au monde arabe qui l'entourait et en conflit permanent avec lui. Ce caractère « occidental » de l'état juif est à la source du conflit inéluctable entre l'état juif et sa population d'origine orientale.

4. Le sionisme est un colonialisme de type unique et particulier. Si, comme tous les autres colonialismes, il a spolié la population indigène de son pouvoir politique et économique, ce ne fut pas pour l'exploiter dans son propre intérêt, mais pour l'expulser de sa terre et de sa patrie, afin de bâtir, sur les ruines de la société palestinienne antérieure une société juive, de haut en bas. Le sionisme s'est bâti politiquement et économiquement, à côté de la société arabe indigène, réduisant petit à petit les dimensions de la Palestine arabe, grâce à sa supériorité technologique et militaire et au soutien de l'impérialisme.

5. En 1914, il y avait en Palestine 85.000 Juifs, dont environ 30.000 Juifs orientaux, vivant en Palestine depuis de nombreuses générations, et environ 15.000 Juifs orthodoxes d'origine occidentale, venus en Terre Sainte pour des raisons religieuses n'ayant rien à voir avec le sionisme. Jusqu'en 1933, la communauté juive en Palestine va augmenter jusqu'à 175.000, ce qui, comparé à une société palestinienne de plus d'un million de personnes, restait largement insuffisant pour constituer un état juif. Avec la prise du pouvoir par les Nazis en Allemagne, la situation de la colonie juive en Palestine va changer qualitativement. De 1933 à 1940, 235.000 Juifs vont rejoindre la Palestine, emmenant avec eux un capital non négligeable, des connaissances technologiques avancées et un niveau culturel que ne connaissait pas la colonie juive avant 1933. C'est la crise du capitalisme en décomposition et l'incapacité des directions traîtres du mouvement ouvrier à trouver une issue révolutionnaire à cette crise qui donneront au mouvement sioniste les moyens humains et matériels nécessaires à la création de l'état juif.

(NDE : Rien sur l'inadmissible et illégitime résolution 181 !!!!!!!!!!!!!)

6. Le refus des puissances impérialistes d'offrir une nouvelle patrie aux 250.000 rescapés de l'holocauste nazi, et l'incapacité du régime stalinien à proposer une alternative crédible et libératrice à ces centaines de milliers de Juifs déracinés, vont pousser ces derniers à trouver refuge en Palestine, et donner au mouvement sioniste un

soutien international qui va permettre à Ben Gurion de proclamer, le 14 Mai 1948, la création de l'état juif en Palestine. Cette « solution » à la tragédie des rescapés du judaïsme d'Europe orientale et centrale va engendrer une tragédie non moins réelle : l'expulsion de plus d'un million d'Arabes Palestiniens de leur patrie, la destruction de leurs villages et la création d'un peuple de réfugiés aspirant à récupérer sa patrie volée.

7. La création de L'Etat d'Israël va provoquer un bouleversement dans les relations entre les Juifs du monde et la question juive d'une part, et l'état d'Israël et le sionisme de l'autre. Si jusqu'en 1948, le sionisme œuvre à la création d'un état juif afin de « résoudre » la question juive et d'offrir un refuge aux Juifs persécutés par l'antisémitisme, à partir de 1948, les Juifs vont être appelés par le mouvement sioniste à se mettre au service de l'état juif et à le renforcer politiquement et financièrement. Au lieu d'immigrer en Israël pour se sauver de l'antisémitisme, les Juifs sont appelés à immigrer en Israël pour sauver l'état juif. C'est ce qui explique l'attitude pour le moins ambiguë des dirigeants sionistes face à l'antisémitisme qu'ils considèrent comme un moindre mal, comparé au « danger » d'assimilation.

8. De 1948 à 1967, le sionisme va connaître une période ascendante de renforcement numérique (de 650.000 Juifs à près de 2,5 millions), économique et militaire. La guerre de Juin '67 consacrera l'état d'Israël comme puissance militaire absolue dans l'Orient Arabe et comme un atout irremplaçable de l'impérialisme américain dans sa lutte contre le mouvement de libération des masses arabes. L'occupation des territoires palestiniens restés hors de la souveraineté sioniste après 1948 va permettre de parachever la mainmise sur l'ensemble de la Palestine historique, et une conjoncture économique exceptionnelle va enclencher un réel développement industriel et une prospérité pour l'ensemble des couches de la société israélienne.

9. Mais l'apogée de l'état juif sera aussi le début de son déclin. L'apparition sur la scène politique régionale et internationale du mouvement national palestinien, un changement progressif du rapport de forces à l'avantage des états arabes, et l'influence destructrice de l'occupation sur la société israélienne vont ouvrir une crise sociale globale, dont la guerre d'Octobre 1973 ne sera que le signe annonciateur. La crise économique grave, l'isolement international, l'incapacité de résoudre- militairement ou politiquement - la question palestinienne, la grave crise de direction et de perspectives - sont les différentes facettes de la crise du sionisme que rien ne semble pouvoir entraver. Même la victoire diplomatique réelle que représente le traité de paix signé avec le plus grand état arabe et la légitimité qu'il donne au colonialisme sioniste, n'ont pas été capables de donner un second souffle à l'état juif, et d'empêcher le désarroi la démoralisation, l'émigration (plus d'un demi-million de Juifs au cours des 10 dernières années) qui touchent de plus en plus profondément les masses juives d'Israël.

10. La colonisation sioniste a engendré une classe ouvrière juive-israélienne qui, tant que le sionisme pouvait lui garantir la sécurité et un progrès permanent de niveau de vie, était prête à se battre et à faire des sacrifices pour maintenir l'état juif face au monde arabe hostile. Mais plus la crise du sionisme s'exacerbe plus il devient évident que le prix que les travailleurs juifs ont à payer en termes de vies humaines, de niveau de vie, de qualité de vie, devient exorbitant ; et tout semble montrer que l'avenir sera pire encore. C'est parce que le sionisme, loin d'avoir créé un refuge pour les Juifs persécutés, apparaît de plus en plus comme un piège meurtrier pour ceux qu'il était censé sauver, que l'on peut affirmer qu'il existe une base objective à la rupture de l'union sacrée en Israël et à la collaboration entre les ouvriers juifs-israéliens et le mouvement national palestinien dans la lutte contre le sionisme.

Les Palestiniens ont à y gagner une nouvelle patrie, les Juifs la paix et la sécurité.

Thèses extraites de l'étude "Origine et dynamique du sionisme" par Michel Warshawsky et Georges Taut, revue Quatrième Internationale, 1982.

L'intégralité de cette étude a été publiée dans un Cahiers de formation marxiste de la LCR (voir la rubrique E-Shop)

Michel Warshawsky

IFEX

<http://npa.jeunes.free.fr/spip.php?article319>

2-3 Etat voyou.

Il y a sur la planète un ETAT qui :

- Ne respecte pas les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies le concernant
 - Ne signe pas les traités internationaux qui pourraient le déranger :
 - traité de Non prolifération des armes nucléaires
 - traité d'interdiction des essais nucléaires
 - traité sur le droit de la mer
 - Ne tient aucun compte des positions de la Cour Internationale de Justice condamnant la construction du mur
 - Bombarde ses voisins quand l'envie lui prend : Irak, Liban, Syrie
 - Pratique, depuis son origine, les assassinats, enlèvements, séquestrations ... d'opposants politiques dans n'importe quel endroit du monde (par exemple : Palestine 1948 : assassinat de Folke Bernadotte, envoyé spécial de l'ONU ; Rome 1986 : enlèvement de Mordechai Vanunu, citoyen israélien ; Dubaï 2010 : assassinat de Mahmoud Al-Mabhouh , dirigeant du Hamas.
 - Forme, équipe des forces spéciales ou des groupes paramilitaires qui suscitent des guerres civiles ou tuent les opposants dans leur pays. La liste est longue Nicaragua, Colombie, Soudan, Géorgie, Irak (Kurdistan), Liban, Inde
-

et vient de tuer des militants apportant des vivres et des médicaments aux emprisonnés de Gaza
Et il y a sur la planète un Etat qui n'est jamais sanctionné
Parce qu'il est protégé par le maître impérialiste : les Etats-Unis qui
Exercent leur droit de veto au Conseil de Sécurité chaque fois que cet Etat est menacé de sanctions

- Lui fournissent un soutien financier permanent
- Lui donnent accès librement à leur marché et à leur technologie militaire
- Lui ouvrent la porte ou l'associent aux organisations internationales qu'ils contrôlent : OCDE, OTAN sous la forme de l'accord de coopération signé en décembre 2008
- Ne ripostent pas quand en 1967 l'armée de cet Etat attaque un navire militaire US de soutien technique et sans armement et tue 34 marins. (USS LIBERTY attaqué lui aussi à l'extérieur des eaux territoriales)

Les Etats-Unis savent qu'Israël est un Etat voyou mais ne disent rien parce que c'est LEUR ETAT VOYOU

Et il y a sur la planète des états complices du maître impérialiste qui le laissent poursuivre cette politique de soutien à un Etat voyou et soutiennent cette politique :

France bien sûr, et aussi Grande Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne, Canada, Japon, Australie, et de nombreux autres sans oublier l'Union Européenne qui le traite aussi avantageusement que ses membres.

MAINTENANT, CA SUFFIT !

Les peuples qui ont soutenu et soutiennent par tous les moyens à leur disposition (manifestations, missions civiles, boycott...) la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de tous ses droits - y compris le droit au retour - exigent de leurs gouvernements que, par tous les moyens de droit à leur disposition, ils sanctionnent

ISRAËL, L'ÉTAT VOYOU !

(Comité comprendre et agir contre la guerre, Marseille)

2-4 Rannie AMIRI : La carrière de Shimon Peres, le roi des hypocrites d'Israël.

"Le vrai hypocrite est celui qui ne se rend plus compte qu'il est un hypocrite, celui qui ment en toute sincérité" - André Gide

"Car je t'ai cru pur et lumineux, toi qui es plus ténébreux que l'enfer, plus sombre que la nuit" - William Shakespeare
Cela fait longtemps que la communauté internationale s'est entichée du Président actuel et ancien Premier Ministre d'Israël, Shimon Peres. Il a la réputation d'être une voix raisonnable et pacifique comme la colombe au milieu de faucons intransigeants et il tempère les inquiétudes et calme les critiques par des paroles apaisantes mais vides préconisant le dialogue et la création d'un état palestinien. En réussissant à faire croire au monde entier qu'il existe une différence notable entre sa position "de gauche" et l'extrême droite israélienne, il a démontré qu'il était le roi des fourbes.

Peres a recommencé la semaine dernière lors de sa rencontre le Président Dmitry Medvedev après la célébration du Jour de la Victoire à Moscou et avant la première visite officielle du leader russe en Syrie. Il n'a pas raté l'occasion de travestir à nouveau la vérité en affirmant que des missiles Scuds étaient envoyés au Liban tout en soutenant, sans se rendre compte de la contradiction, qu'Israël n'avait aucun intérêt à exacerber les tensions avec la Syrie.

Avant le début des "négociations de proximité" sous arbitrage des USA, il a aussi demandé à l'envoyé spécial au Moyen Orient Georges Mitchell que les "questions de sécurité" soient prioritaires dans les négociations "étant donné que depuis que l'armée (israélienne) et les colons ont évacué Gaza des milliers de roquettes sont lancées sur les communautés israéliennes" Gaza

En revenant sur le retrait israélien du territoire occupé de Gaza à la fin de 2005, Peres a oublié de mentionner ce qu'Israël a fait ensuite à la population la plus dense de la planète. Après les élections parlementaires libres, démocratiques et incontestées de janvier 2006 (qui donna au Hamas la majorité des sièges au Conseil Législatif Palestinien) Israël a fermé ses frontières hermétiquement.

Quand il est devenu clair que la faction du Fatah de l'Autorité Palestinienne du Président Mahmoud Abbas - le leader de Cisjordanie dont les israéliens appréciaient la souplesse et la collaboration - ne contrôlerait plus Gaza, un siège terrible et inhumain a été imposé à la petite enclave. Les produits de première nécessité comme la nourriture, le fuel, l'électricité, l'eau potable, l'huile de cuisson, les vêtements et les médicaments ont été interdits d'accès. Ce fut une forme odieuse de punition collective qui est considérée par la Convention de Genève de 1949 comme un crime de guerre. Mais Peres, prix Nobel de la paix, n'a aucun état d'âme à ce sujet.

L'écrasant embargo a duré 18 mois. La malnutrition des enfants augmentant avec le désespoir des habitants de Gaza, est-il surprenant que ceux qui étaient maintenus captifs dans cette prison à ciel ouvert - avec des réserves de nourriture et d'eau potable diminuant sans cesse- lancent des roquettes rudimentaires et aveugles sur leurs geôliers ? De fait, ils les envoyaient le plus souvent en réponse aux provocations des Forces de Défense Israéliennes (IDF). En comparaison des armes sophistiquées de l'IDF, les roquettes de fabrication artisanale qui carburent aux fertilisants étaient de simples catapultes. Elles n'ont pas occasionné la moindre perte à Israël tout au cours de l'année dernière.

Et faut-il rappeler la sauvage attaque de Gaza par Israël en décembre 2008, avec l'utilisation illégale de bombes au phosphore blanc, le meurtre délibéré de civils (dont beaucoup agitaient des drapeaux), la destruction des bâtiments et des réserves de nourriture de l'ONU, des mosquées, des écoles, des ponts, des ambulances, des postes de police et en fait de toute l'infrastructure civile ? Il suffit de lire les rapports de Richard Falk, Rapporteur Spécial de l'ONU pour les Droits Humains dans les Territoires Occupés de Palestine, et du juge Richard Goldstone qui a mené la Délégation d'Etudes sur le Conflit de Gaza de l'ONU.

Inutile de préciser que les conséquences ont été catastrophiques : plus de 1400 personnes tuées - principalement des civils dont un tiers d'enfants ; 100 000 réfugiés ; 500 000 personnes sans eau potable ; 4000 maisons complètement détruites et 45

000 endommagées ; 1 500 fabriques et locaux commerciaux ainsi que les immeubles de l'ONU (y compris 4 écoles) et presque 50% de la terre cultivable inutilisable (chiffres de 2009 d'après le Bureau Central Palestinien de Statistiques, le Centre Palestinien des Droits de l'Homme et différentes ONG).

Le blocus israélien dure toujours avec quelques "aménagement". En mars, pour la première fois en trois ans, Israël a autorisé 10 camions de chaussures et de vêtements à entrer à Gaza. Les matériaux de construction, les crayons de couleur pour les enfants et les livres sont toujours interdits d'accès.

L'exigence de Peres, que la "sécurité d'Israël soit le point central des négociations indirectes" surtout avec en toile de fond le retrait de l'armée israélienne de Gaza [2005], est absurde et insultante ; comme si le démantèlement de colonies illégales était un acte si héroïque qu'on pouvait fermer les yeux sur les crimes de guerre commis par la suite. Quelle sécurité reste-t-il à sauvegarder quand les Palestiniens de Gaza manquent toujours de nourriture, d'abri et de vêtements ?

L'impudence d'invoquer Gaza pour illustrer les besoins de sécurité d'Israël mise à part, Peres demeure une source intarissable de désinformation et d'obscures manipulations.

Il s'est fait le porte-parole le plus diligent d'Israël pour colporter l'assertion infondée que la Syrie a envoyé des missiles Scuds au Liban. Il persiste aussi à mettre en avant la prétendue menace de l'énergie nucléaire naissante de l'Iran tout en refusant d'envisager qu'Israël puisse signer le Traité de non prolifération nucléaire.

Le père du programme nucléaire militaire d'Israël

C'est lui en effet qui fut l'architecte du développement de l'arme nucléaire d'Israël. En 1953 le Premier Ministre Ben Gourion a nommé le jeune Peres Secrétaire Général du Ministre de la Défense. Au cours des réunions dont le but était de rédiger le Protocole de Sèvres de 1956, Peres a obtenu le concours de la France pour construire un Centre de Recherche Nucléaire dans le Negev.

Le rôle capital qu'il a joué dans le développement de la capacité nucléaire israélienne est développé dans le livre "Shimon Peres - Une biographie" de l'historien Michael Ben Zohar. Selon l'agence de presse Reuters "le livre... détaille la manière dont Peres a servi officieusement d'architecte à la puissance nucléaire israélienne, en se procurant des armes en secret et en achetant un réacteur nucléaire à la France".

Grâce à Peres, et plusieurs dizaines d'années avant que l'Iran n'enrichisse un seul gramme d'uranium, c'est Israël qui a introduit le premier l'arme atomique dans l'instable Moyen-Orient.

Le massacre de Qana

Le Massacre de Qana a eu lieu pendant la guerre du Liban "Raisins de la Colère" en 1996 et sous l'œil du Premier Ministre Peres.

Pour échapper aux combats, 800 civils libanais s'étaient réfugiés dans une enclave de l'ONU près du village de Qana. Avec un mépris total pour l'ONU autant que pour les civils que l'ONU abritait, l>IDF a bombardé les bâtiments, tuant 106 innocents et en blessant plus de 100.

Une investigation de l'ONU a conclu qu'il était peu probable que le bombardement soit dû à de grossières erreurs techniques ou de procédure, comme Israël l'avait d'abord prétendu. Après avoir avancé plusieurs justifications successives, Peres finit par accuser le Hezbollah, en utilisant l'excuse éculée du "bouclier humain". D'autres investigations furent moins complaisantes. Une enquête d'Amnistie Internationale aboutit à la conclusion que l'attaque avait été "intentionnelle et devait être condamnée". De même l'organisation pour les droits humains, Human Right Watch a écrit dans son rapport "nous déclarons que ce fut un massacre intentionnel avec usage de missiles et explosifs de la plus haute précision".

Les spécialistes du Moyen-Orient qui reconnaissent la nature expansionniste et néo-coloniale d'Israël constatent que les principaux partis politiques - le Likoud, le labor ou Kadima- défendent ou promeuvent les colonies, les expropriations de terre palestinienne, l'expulsion de leurs habitants et l'exacerbation délibérée des tensions entre les différents pays de la région.

Bien que l'attitude de Peres dans cette affaire soit souvent comparée à celle d'un loup déguisé en mouton, les observateurs intelligents ne s'y trompent pas. Ils voient un loup, un vrai.

Rannie Amiri est un commentateur indépendant spécialiste du Moyen-Orient.

pour consulter l'original : <http://www.counterpunch.org/amiri05...>

Traduction D. Muselet

24 mai 2010

(Counterpunch)

URL de cet article

<http://www.legrandsoir.info/La-carriere-de-Shimon-Peres-Le-roi-des-hypocrites-d-Israel-Counterpunch.html>

<http://www.legrandsoir.info:80/La-carriere-de-Shimon-Peres-Le-roi-des-hypocrites-d-Israel-Counterpunch.html>

2-5 La Belgique, complice de crimes de guerre ?

A la suite de l'attaque meurtrière israélienne sur la flottille humanitaire Free Gaza, une "carte blanche" (texte ci-dessous) a été rédigée par des professeurs d'Universités et divers acteurs de la société civile. La publication de ce texte a été refusée par les deux quotidiens belges francophones de référence, Le Soir et La Libre Belgique ainsi que par le quotidien français Le Monde. L'argument avancé par les trois journaux est identique : « Manque de place ! ». Il est à noter qu'entre l'envoi de notre texte à La Libre Belgique et la réception de leur réponse négative : il s'est exactement écoulé 18 minutes ... Les auteurs sont aussi consternés par ce triple refus que par la gravité des faits qui ont suscité le texte. Contournant ce rejet d'ouvrir un débat à la hauteur de l'indignation planétaire qu'à provoqué le dernier crime de l'État d'Israël, nous avons entrepris de faire circuler ce texte en dehors des médias traditionnels. Nous vous invitons à le diffuser largement. Sa circulation massive démontrera la futilité des efforts de ceux qui pensent qu'il est encore possible aujourd'hui d'étouffer un débat légitime et nécessaire. Olivier Mukuna

La Belgique, complice de crimes de guerre ?

En 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies adopte une résolution condamnant l'absence de collaboration d'Israël à l'enquête de la commission conduite par le juge Goldstone. Son rapport concluait que des « actes assimilables à des crimes de guerre et peut-être, dans certaines circonstances, à des crimes contre l'humanité » avaient été commis par l'armée israélienne et des militants palestiniens lors de l'offensive militaire israélienne contre Gaza fin décembre 2008. Que fait la Belgique lors du vote de ladite résolution? Elle s'abstient !

1,5 millions de Gazaouis survivent dans une bande de terre équivalente à 1% de la superficie du territoire belge, en situation de catastrophe humanitaire depuis l'embargo illégal imposé par Israël en juin 2007. Un convoi civil maritime tente de forcer ce blocus en apportant une aide humanitaire aux assiégés. Il est assailli dans les eaux internationales par les militaires israéliens qui tuent, blessent ou enlèvent un nombre encore indéterminé de civils dont 5 Belges. Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU vote une résolution relative à la mise en place d'une "mission d'enquête internationale". Que fait la Belgique? Elle s'abstient !

Le blocus de Gaza est justifié par la prise du pouvoir par le Hamas en juin 2007. Mais pourquoi celui-ci ne pourrait-il pas exercer le pouvoir, alors qu'il a gagné les élections en janvier 2006 dans l'ensemble du territoire plus ou moins administré par les Palestiniens? En quoi le Hamas serait-il moins légitime que le parti d'extrême-droite du ministre israélien des Affaires étrangères ?

Le Hamas est accusé de vouloir détruire Israël, ce qui est supposé justifier toutes les sanctions contre les habitants de Gaza. Mais la revendication fondamentale du Hamas, comme de tout le mouvement national palestinien depuis la création d'Israël en 1948, c'est le droit au retour pour les réfugiés expulsés ou ayant fui à l'époque. Au nom de quoi refuse-t-on à des réfugiés de rentrer chez eux après un conflit? De plus, ce droit est sanctionné à la fois par l'article 13 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme et par la résolution 194 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Mieux, comment peut-on considérer qu'un « peuple » a le droit de « revenir » sur une terre habitée par ses supposés ancêtres il y a 2000 ans, mais que les habitants de cette terre en 1948 ou leurs enfants n'ont pas ce droit ?

En pratique, le mouvement national palestinien, y compris le Hamas, accepte de renoncer à ce droit et se borne à demander l'établissement d'un Etat palestinien sur les seuls 22% de la Palestine historique conquis par Israël en 1967. Plus globalement, un plan de paix adopté par le Sommet arabe en 2002 propose la reconnaissance d'Israël par les Etats arabes en échange de son retrait des territoires conquis en 1967. Ceux-là même que la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU exige qu'Israël évacue.

Depuis le « processus de paix » d'Oslo, qui remonte à 1993, cette solution -deux Etats pour deux peuples - est bloquée. Mais par qui ? Comment peut-on penser que c'est le faible, celui qui n'a pas d'Etat, qui empêche le fort de lui en octroyer un ? Quand la résistance palestinienne est non violente, on étend la colonisation. Quand elle devient violente, Israël en prend prétexte pour justifier l'arrêt des négociations.

Guerre du Liban, blocus et assauts contre Gaza, assassinats ciblés de leaders politiques palestiniens, extension constante des colonies, et aujourd'hui, attaque en haute mer de civils ressortissants de plus de 40 pays différents. A chaque fois, Israël oppose la même justification : sa raison d'Etat prime sur le droit et les institutions internationales. Un tel mépris de la Communauté internationale n'est possible que par la complaisance conciliante des gouvernements des Etats-Unis et de l'Union européenne.

Sans doute les pacifistes du Free Gaza Flotilla n'avaient-ils plus grande confiance dans les organisations internationales pour exprimer leur refus du blocus de Gaza. Ils ont cherché payé, certains de leur vie, la lâcheté de leurs représentants politiques, souvent si prompts à condamner verbalement Israël pour mieux occulter leur obstruction à toute action coercitive sanctionnant l'état hébreu. La récente adhésion d'Israël à l'OCDE à l'unanimité de ses membres, dont la Belgique, n'est pas faite pour les contredire.

Faut-il rappeler qu'en 2007 la Belgique fut le cinquième exportateur d'armes européen vers Israël ?

Faut-il rappeler que les aéroports belges demeurent des points de passage obligés pour les importations israéliennes ? Que l'Union Européenne est le premier partenaire commercial d'Israël ?

Faut-il rappeler que le droit international reconnaît la légitimité de la résistance armée en cas d'occupation ? Que face à la répression coloniale, les peuples recourent bien souvent à la violence, y compris parfois sous des formes terroristes ?

Faut-il rappeler que l'immense majorité du monde non occidental, ainsi qu'une partie croissante de notre opinion publique, s'indignent de la duplicité de nos représentants politiques et considèrent que celle-ci discrédite nos principes et valeurs démocratiques?

Il convient donc de prendre acte de la complicité passive de nos Autorités et de balayer devant notre porte : comment pouvons-nous en tant que citoyens de Belgique nous désolidariser de l'ethnocide en cours des Palestiniens ?

Notre intérêt bien compris doit nous mener à répondre positivement à l'appel de la société civile palestinienne demandant le boycott d'Israël tant qu'il violera le droit international.

Collectif (Bouajaja, Bricmont, Chichah, ...)

Jamila Bouajaja (Economiste ULB)

Jean Bricmont (Professeur UCL)

Souhail Chichah (Economiste ULB)

Jean-Marie Dermagne (Avocat et ancien Bâtonnier)

Jamal Essamri (Sociologue)

Oscar Flores (CRER - Coordination de solidarité avec les réfugiés)

Bahar Kimyongür (Membre du Front populaire - Turquie)

Olivier Mukuna (Journaliste)

Monique Mbeka Phoba (Réalisatrice)

Anne Morelli (Professeure ULB)

Nouria Ouali (Sociologue ULB)

Pierre Piccinin (Professeur Sciences-Po Ecole Européenne)

Aurore Van Opstal & Abdellah Boudami (Co-auteurs de « Israël, parlons-en ! »)

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

" Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19